

FINANCEMENT

Demandeurs d'emploi : votre formation financée à 90 % via le CPF

Bénéficiez d'une mesure exceptionnelle expérimentée par la Région Pays de la Loire sur des parcours de formation du Cnam pour toute entrée avant le 31/12/2020.

Qui peut en bénéficier ?

Tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi et résidant en région Pays de la Loire.

Comment procéder pour en bénéficier ?

Prenez contact avec le conseiller formation du [centre Cnam le plus proche de votre domicile](#).

Quelle formation peut-on suivre avec ce financement ?

Sont concernés les 56 blocs de compétences proposés par le Cnam pays de la Loire et 24 diplômes.

Les blocs
de compétences

Les diplômes

Quelle aide financière de la Région ?

La Caisse des Dépôts et Consignations complète votre Compte personnel de formation (CPF). Le CPF est un compte crédité en euros, attaché à toute personne tout au long de sa vie active. Il permet de financer des actions de formation continue.

L'aide de la Région couvre 90 % du coût de la formation choisie, une fois vos droits CPF déduits. Le reste à charge de 10 % peut être pris en charge par Pôle emploi, après validation du projet.

Exemple

Coût total de la formation : 3000 € à 18€/h

| CPF | Aide de la région | Financement individuel |
|-------|-------------------|------------------------|
| 1000€ | 1700 € | 300 |
| | 90 % | 10 |

Bénéficiez de cette mesure exceptionnelle expérimentée par la Région Pays de la Loire sur des parcours de formation du Cnam pour toute entrée avant le 31/12/2020 et pour toute formation se terminant avant le 30 juin 2022.

[Contactez votre conseiller formation.](#)



1 juillet 2020

10 octobre 2020

Angers
Cholet
La Roche sur Yon
Laval
Le Mans
Nantes
Saint Nazaire



[voir le site](#)

